

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA26-10-0004

AVIS est donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2025, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA26-10-0004 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA25-10-0004 et autorisant un emprunt supplémentaire de 3 518 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement, où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
6 janvier 2026